

DELEGATION DE Mme Muriel PARCELIER

D -20070215

Société SAIPOL quai Alfred de Vial à Bassens. Demande d'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de carburant 'Diester' et d'autorisation d'extension d'une usine de trituration l'oléagineux. Avis

Madame Muriel PARCELIER, Adjoint au Maire, P/Monsieur Alexis BANAYAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société SAIPOL exploite sur la zone industrielle de Bassens une usine de trituration de graines oléagineuses pour produire des huiles végétales. Cet établissement a été créé en 1979 par la société Bordeaux Oléagineux.

La société SAIPOL projette d'exploiter à proximité une usine de fabrication de carburant « Diester » (ester méthylique) à partir des huiles végétales produites dans l'établissement précédent. La capacité de la nouvelle usine serait de 250 000 T annuelles, ce qui nécessite par ailleurs l'extension de l'établissement de trituration en portant sa capacité de 450 000 à 650 000 T, en y adjoignant une unité de semi raffinage des huiles.

Les silos de stockage des graines oléagineuses déjà existants ne seront pas quant à eux modifiés.

Elaboré à partir d'huiles végétales, principalement du colza, le « Diester » est un bio carburant pour véhicules diesel.

Incorporé à 30% maximum dans le gazole, il permet de réduire de près de 25% les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi celles d'autres polluants.

Le plan français de production de bio carburant vise à l'échéance 2015 la substitution de 10% de la consommation de gazole.

La société DIESTERINDUSTRIES qui développe la filière en France depuis 15 ans, met en service des unités de production sur l'ensemble du territoire et notamment à proximité des sites de production d'huiles végétales.

Les deux établissements considérés à Bassens, relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, régime de l'autorisation. Ils ne sont pas pour autant classés SEVESO.

Les deux dossiers de demande d'autorisation ont été mis à l'enquête publique à la Mairie de Bassens du 19 février au 20 mars 2007.

Les conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 3 kilomètres sont invités à donner leur avis.

La commune de Bordeaux est ainsi sollicitée, le périmètre d'enquête englobant le secteur Bordeaux Nord (golf, antennes sportives, quartier de la Jallère, zone Métro).

L'examen du dossier (étude d'impact environnemental et étude de dangers) ne soulève pas d'observations particulières. La partie silos n'est pas modifiée, ces équipements ont fait l'objet récemment d'une étude de danger et de son analyse critique.

Les équipements de raffinage et d'estérification sont des installations neuves intégrant des technologies performantes.

Le territoire bordelais ne paraît pas susceptible d'être impacté par les activités projetées.

Une attention particulière devra être apportée par les exploitants au niveau des tours aéroréfrigérantes.

En conséquence, je vous demande Mesdames et Messieurs, de bien vouloir émettre un AVIS FAVORABLE aux deux dossiers considérés, sous réserve du strict respect des prescriptions d'aménagement et de fonctionnement, qui seront imposées au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

MME PARCELIER. –

La société SAIPOL sur la zone industrielle de Bassens demande l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de carburant « Diester » et à côté l'autorisation de l'extension d'une usine de trituration d'oléagineux.

Cette demande va dans le sens du développement durable.

Nous sommes concernés par l'enquête sur la zone de Bordeaux Nord. Cette installation qui est déjà classée ne représente pas de danger ni d'impact significatif pour notre quartier de Bordeaux Nord.

M. LE MAIRE. -

Donc vous proposez au Conseil de donner un avis favorable.

Y a-t-il des points de vue divergents ?

(Aucun)

ADOpte A L'UNANIMITE